

PROCES-VERBAL

En fonction : 11

Présents : 09

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Sous la présidence de Mme Cathia HEIM, Maire

Membres présents : Mmes et Ms.

Adrien SCHREIBER (1^{er} adjoint), CONRAD Alfred (2^{ème} adjoint), Gabriel BUCHHEIT, KRIEGEL Fabrice, FISCHER Marc, DECKER SCHAUB Eve, BUCHHEIT Jonathan, HOELLINGER Pascal.

Absent excusé : Mélanie MEYER, BUCHHEIT David (3^{ème} adjoint).

Date de convocation : 04 décembre 2025 – Ouverture de la séance : 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2025.
3. Demande de subventions GAL LEADER.
4. Mandatement des dépenses d'investissements.
5. RPQS 2024.

A l'unanimité, il est décidé de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- ✓ Terres communales

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur Adrien Schreiber secrétaire de séance.

Résultats du vote : 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir débattu,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 04 novembre 2025.

Résultats du vote : 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3. DEMANDE DE SUBVENTIONS GAL LEADER

Considérant l'engagement de la commune de Schweyen dans la maîtrise d'ouvrage du projet « Café multiservices », traduit par délibération 2024-53 en date du 29 septembre 2024,

Vu les dépenses prévisionnelles du projet « Aménagement intérieur du café multi-services », estimées à 60 390,00€ euros HT,

Vu les axes d'intervention du GAL LEADER 2023-2027 du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines,

La commune de Schweyen décide :

- **d'approuver** le projet « Aménagement intérieur du café multi-services » ;
- **d'approuver** le plan de financement lié à cette opération comme suit :

Dépenses	
Comptoir	30 300,00€
Mobilier	16 280,00€
Séparation amovible	4 760,00€
Placard de rangement	4 200,00€
Livraison et pose	4 850,00€
Total de l'opération	60 390,00€

Recettes	
Union Européenne (LEADER)	42 273,00€
Autres financeurs (Etat, Région, Département...)	
Autofinancement	18 117,00€
Total de l'opération	60 390,00€

- **de solliciter** auprès du GAL LEADER une subvention FEADER à hauteur de 42 273,00€ pour le projet « Aménagement intérieur du café multi-services » ;
- **de s'engager** à couvrir le montant des dépenses qui ne pourraient être couvertes par les subventions ;
- **d'autoriser** la Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Résultats du vote : 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Conseil Municipal autorise La Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Mme Heim, Maire de la commune,

Vu l'article L 1612-1 du CGCT qui stipule que :

«jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent..... »

Considérant le montant des dépenses d'investissements inscrit au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») soit 856 500,00€ (hors reste à réaliser), et qu'il est possible de faire application de cet article à hauteur maximale de 214 125,00€, soit 25% de cette somme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise La Maire à

- Mandater des dépenses d'investissements avant l'adoption du budget

Chapitre	Prévisions 2025	Autorisations budgétaires 25%
Chapitre 21	856 500,00€	214 125,00€
Chapitre 20	5 000,00€	1 250,00€

Résultats du vote : 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Conseil Municipal autorise La Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. RPQS 2024

La Maire donne la parole à Monsieur Gabriel Buchheit, Président du Syndicat des Eaux de Schweyen.

Monsieur Gabriel Buchheit, Président du Syndicat des Eaux de Schweyen,

Présente le rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable de l'année 2024 au Conseil Municipal,

Qui après avoir entendu l'exposé du Président,

Acte le rapport présenté.

6. TERRES COMMUNALES

1.1 Terres communales attribuées en septembre :

Vu les courriers reçu en mairie en date du 05 et 13 août 2025 de :

- Mme Donie Christel, informant de l'arrêt de son exploitation agricole au 31 octobre 2025,
- Mr Bruno Meyer, informant également l'arrêt de son exploitation agricole à la même date,

Considérant qu'à compter du 31 octobre 2025, les terres communales précédemment mises à disposition de ces exploitants seront libérées,

Considérant la désignation cadastrales des terres communales libérées, à savoir,

- Section 25, parcelle 18, « pferch », 1 hectares.
- Section 28, parcelle 51, « lange Ohnengen », 0,7963 hectares.
- Section 28, parcelle 57, « lange Ohnengen », 1,0722 hectares.
- Section 28, parcelle 58, « lange Ohnengen », 0,6192 hectares.
- Section 26, parcelles 76, « teufelsberg », 0,8663 hectares.
- Section 26, parcelle 111, « Oberster Busch », 11,1283hectares.
- Section 28, parcelle 71, „Schaeferberg“, 0,3789 hectares
- Section 28, parcelle 24, „Scheid Hinter Windhof, 0,1862 hectares.

Considérant que Mme La Maire a décidé d'afficher en mairie la disponibilité desdites parcelles, en invitant les personnes intéressées à se manifester par écrit avant le 10 septembre 2025,

Considérant qu'à ce jour, un courrier a été reçu de Mme Evelyne Buchheit, déclarant son intérêt pour 5 parcelles, à savoir la section 28 , parcelle 24, 51, 57,58 et 71,

Considérant qu'à ce jour, un courrier a été reçu de Mme Arlette Sprunck, déclarant son intérêt pour 1 parcelle, à savoir la parcelle section 25 parcelle 18 et demandant un an de fermage à titre gracieux au vu de l'état de la parcelle,

Considérant qu'à ce jour, un courrier a été reçu de Mr Aloyse Weber, déclarant son intérêt pour 1 parcelle, à savoir la parcelle section 28 parcelle 24,

Considérant que 2 parcelles à savoir la parcelle 76 et 111 de la section 26 n'ont pas trouvé preneur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1. De prendre acte de la cessation d'exploitation de Mme Donie Christel et de Mr Bruno Meyer au 31 octobre 2025.
2. De prendre en compte la candidature de Mme Buchheit et de lui attribuer les 5 parcelles pour lesquelles elle a manifesté son intérêt.
3. De prendre en compte la candidature de Mme Sprunck et de lui attribuer la parcelle pour laquelle elle a manifesté son intérêt ainsi qu'un an de fermage à titre gracieux.
4. La Maire propose le prix du fermage à 123,06€. Ce prix est approuvé par le Conseil Municipal
5. La secrétaire de Mairie se charge du bail à ferme.

Résultats du vote : 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Monsieur Jonathan Buchheit ainsi que la secrétaire de mairie ont quitté la salle de conseil lors du vote.

Le Conseil Municipal autorise La Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Cette délibération annule et remplace la délibération 2025-52 en date de 11 septembre 2025.
(Un numéro de parcelle était mal inscrit)**

1.2 Terres communales restantes :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la gestion du domaine communal ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment celles concernant les baux ruraux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2025 concernant la mise en location des terres agricoles communales ;

Considérant que lors de la séance du 11 septembre 2025, il a été constaté que deux parcelles agricoles communales,

- Section 26 – parcelle n°76,
- Section 26 – parcelle n°111,

n’avaient pas trouvé preneur ;

Considérant qu’un courrier daté du 8 décembre 2025 a été adressé à la commune par l’exploitation La Voie Lactée, située à Eschviller ;

Considérant que ce courrier fait part de l’intérêt de cette exploitation pour la location des deux parcelles précitées ;

Considérant que l’exploitation La Voie Lactée a repris les terres de Monsieur Bruno MEYER, celui-ci ayant cessé son activité agricole ;

Considérant qu’il convient, dans l’intérêt de la commune et pour assurer la continuité d’exploitation des terres, de procéder à l’attribution de ces parcelles ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- Les parcelles communales Section 26 – parcelle n°77 et Section 26 – parcelle n°111 sont attribuées en location à l’exploitation La Voie Lactée, située à Eschviller.
- Le prix du fermage à 123,06€.
- Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le bail rural ainsi que l’ensemble des documents nécessaires à la mise en location de ces deux parcelles.

Résultats du vote : 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fin de la séance à 21h00

Le secrétaire de séance :
Adrien SCHREIBER

La maire :
Cathia HEIM

Suivent les signatures des membres présents.

Cathia HEIM	Adrien SCHREIBER (1 ^{er} adjoint)	Alfred CONRAD (2eme adjoint)
David BUCHHEIT (3ème adjoint) (Absent excusé)	Gabriel BUCHHEIT	Jonathan BUCHHEIT
Marc FISCHER	Pascal HOELLINGER	Fabrice KRIEGEL
Mélanie MEYER (Absent excusé)	Eve DECKER SCHAUB	